

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 5 octobre 2021

Présents : Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Pierre-Jean VILASI, Laurence MAURI, Jacky CROIBIER, Mohamed SABRI .

Absents excusés : Rachel RIVAL (procuration à Marie-Lyne EXPERT), Martine LARREGOLA Cynthia COURRIEU.

Secrétaire de Séance : Patricia OFFMANN

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Création poste CDD Agent recenseur pour le recensement 2022
- Demande de subventions pour réfection de la voirie auprès du Conseil Départemental, de l'Etat au titre de la DETR et de la Région
- Demande de subvention au SYADEN pour la rénovation de l'éclairage public (2ème tranche)
- Demande du FPIC auprès de Carcassonne Agglo
- Demande de subvention de l'ACCA

Divers

- Travaux de sécurisation de la Condamine
- Travaux de Leuc

Conseil du 28/07/2021 : RAS

En préambule de l'ordre du jour du Conseil, Mr le Maire explique au Conseil et aux administrés présents dans la salle les récents travaux sur le site de la Condamine destinés à empêcher tout accès pour les gens du voyage :

- Des tonnes de cailloux ont été semi enterrées tout autour du site ainsi que sur les abords extérieurs, partout où un passage semblait possible. Certains rochers ont été également placés à l'intérieur du Village Vacances au cas où les caravanes passeraient la barrière d'entrée. La mairie prévoit également la plantation de quelques arbres et la création de buttes en terre végétalisées sur le site.
- Un arrêté portant interdiction de stationner sur le site a été pris ; en effet cette parcelle étant classée en zone inondable à très fort risque, le règlement du PPRI n'autorise aucun stationnement prolongé pour tout type de véhicule ou d'installation de camping. Ce même arrêté s'applique sur le terrain communal qui jouxte la station d'épuration et qui intéresse également ce type de convoi.
- Mr le Maire informe les membres présents du caractère complexe de ces intrusions que même les gendarmes, appelés à chaque arrivée de caravanes, ne peuvent résoudre sans ordre d'intervention de la préfecture.
- Il informe qu'EDF et SUEZ sont également prévenus des branchements sauvages qui ont lieu lors de ces passages et que la loi les oblige à constater sans intervenir.

Délibérations :

- **Création poste CDD Agent recenseur pour le recensement 2022**

Mr le maire rappelle au conseil que le recensement de la population qui devait avoir lieu en 2021 a été reprogrammé pour 2022. Une délibération est nécessaire pour créer un contrat à durée déterminée pour besoin occasionnel.

Il propose de définir les modalités de rémunération pour ce poste.

Un arrêté municipal nommera la personne qui occupera ce poste.

Le conseil à l'unanimité des membres présents donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes pièces afférentes à ce recrutement et décide que la rémunération de l'agent recenseur sera la suivante :

1. 93 € par bulletin individuel
1. 32 € par feuille de logement remplie
- 1.32 € par feuille immeuble collectif
- 20.00 € pour chaque séance de formation.

- **Demande de subventions pour réfection de la voirie auprès du Conseil Départemental, de l'Etat au titre de la DETR et de la Région**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une demande de subvention unique sera faite dans le cadre de la réfection de la voirie communale. La voirie étant très abimée et impactée par les différentes intempéries, il s'agit de demander un financement global pour un plan de réfection sur 5 ans.

Le montant exact reste à définir pour la demande de subvention mais il devrait se situer autour de 500 000 euros. La commune devra demander un emprunt pour réaliser les travaux nécessaires après accord et prise en compte des montants des subventions accordées.

Le conseil approuve la demande de subvention à l'unanimité des membres présents

- **Demande de subvention au SYADEN pour la rénovation de l'éclairage public (2ème tranche)**

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant la rénovation de l'éclairage public pour la seconde tranche du projet se situant en « Cœur de Village », la 1ere tranche de travaux étant prévue au programme des travaux d'ici la fin de l'année. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du Syaden.

Le montant des travaux pour cette seconde tranche s'élève à 24 530.89 € HT

Mr le Maire demande au Conseil Municipal se prononcer sur ce sujet.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, autorise Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier.

- **Demande du FPIC auprès de Carcassonne Agglo**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a été réalisé des travaux communaux qui ont nécessité des fonds propres conséquents :

- Construction de toilettes publiques :
- La rénovation des cuisines des logements de la commune (Centre Condamine)

Mr Le Maire sollicite donc le conseil pour demander à Carcassonne Agglo le fonds de concours 2021 au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour une somme de 14 805.00 €

Le conseil vote pour le demande du FPIC à l'unanimité des membres présents

- **Demande de subvention de l'ACCA**

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de l'ACCA de Verzeille de bénéficier de la subvention annuelle qui n'avait pas été votée cette année faute de dossier complet de demande.

Mr le Maire propose au conseil la somme de 200 euros comme les années précédentes.

Le conseil vote pour le versement de cette subvention à l'ACCA de Verzeille à l'unanimité des membres présents

Divers

- Travaux de Leuc

Mr le Maire explique que les travaux la commune de Leuc vont affecter la circulation dès le 25 octobre prochain.

Il demande à joindre au compte-rendu toute information à ce sujet aux Verzeillais

Séance levée à 20h30

Infos divers :

- Les bracelets jaune et rouge qui ont été prêtés cet été doivent être ramenés an mairie dans les meilleurs délais.
- Le recensement de la population débutera en janvier 2022 – Des informations seront prochainement distribuées dans les boîtes aux lettres.
- Carcassonne Agglo : À quoi ressemblera le territoire de demain?

Prenez quelques minutes pour répondre à l'enquête proposée et devenez acteur du territoire, acteur de l'avenir. Pour en savoir plus sur la démarche, consultez la page dédiée à la démarche sur le site Internet de Carcassonne Agglo :

<https://le-projet-du-territoire.carcassonne-agglo.fr/fr/index.html>